

- --Le relevé topographique a été réalisé par le Bureau d'Etudes VERDIS.

—————— Application cadastrale mise en place par agrandissement d'extrait cadastral : Section AX à l'échelle du 1/1000°. Cette application est APPROXIMATIVE et ne sera déterminée exactement qu'après BORNAGE CONTRADICTOIRE sur le terrain effectué par un GEOMETRE EXPERT. Ce bornage définira les limites réelles et définitives de l'opération. TOUTE INTENTION ou OPERATION DE TRAVAUX SUR ou à PROXIMITE de ces RESEAUX devra faire l'objet auprès de ces Administrations d'une DECLARATION

NOTA : En fonction des réponses des D.T., une détection des réseaux existants sera à réaliser avant le début des travaux par un Bureau d'Etude agréé.

